

# LE NORD.

## EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE  
DU NORD

ST-JEROME, 19 JUIN 1890

J. J. GRIGNON  
Rédacteur

### Nos Compagnies d'Assurance.

Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques dans notre ville et dans ses environs :

CANADA LIFE, QUEEN,  
ROYAL, COMMERCIAL UNION,  
IMPERIAL, PHENIX.

#### Pertes Payées.

Parmi les pertes que ces diverses compagnies ont payées depuis quelques années, nous citerons celles dignes de mention :

St-Jérôme.—H. B. Laheur, Jos. Filiatrault, N.P.; Ste-Anne des Plaines.—Dr. D. Gaudette, Etouard Daunais, \$600 00; St. Hippolyte.—Francis Cox, \$700 00; St. Jérôme.—E. Gibault, Jérôme Latour, Joseph Courso, L. Cousineau, A. Hamelin, J. B. Labelle, \$300; Dr de Martigny, \$450; J. Lauzon, \$500; A. Prud'homme, \$600; Frank McNamee, \$700; J. B. Gascon \$1800; C. F. Beauchemin, \$3500; Frédéric Aubin, \$4000, etc.

En un mot dans notre ville seule, les Compagnies d'Assurance mentionnées plus haut ont payé en argent plus de \$12,000 à leurs assurés qui ont subi des pertes et pas un de ceux-ci n'a eu à se plaindre, soit d'un retard soit d'une réduction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Dr C. L. de MARTIGNY

Agent pour St. Jérôme et le district de Terrebonne.

### FONDERIE DUMONTVILLE

ETABLIE EN 1877.

Fonderie, Fonte et Cuivre, et Atelier de Mécanique.

TOURNAGE, PLANAGE, TARAUDAGE, &c., &c.

EXÉCUTION DE MACHINERIES EN GENERAL.

### VENTES A SACRIFICE!

Machine de Scie..... à 20 p.c. de réduction  
Machine à Bardeau..... à 25 p.c. do  
Machines à Moulures (Shapers).... à 20 p.c. do  
Arbres de Scies..... à 20 p.c. do

#### GRANDE REDUCTION

Poêles à Bois de toutes sortes (stock bien assorti), afin d'en faciliter l'écoulement avant la fin de l'hiver; aussi, sur tous autres articles en magasin.

St-Jérôme, 27 Février 1890.

ALF. A. LAVIOLETTE.

### BUREAU DES ASSURANCES SUR LA VIE

ET CONTRE LE FEU

La Royale Canadienne,

La North British & Mercantile Ins. Co.

La New-York Life Ins. Co.

La Canadienne.

RUE ST-GEORGES, Près du Marché, Bâtisse du Notaire Parent, St-Jérôme.

### AVIS PUBLIC.

M. BRUNO BEAULIEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreux praticiens qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Épicerie, y compris la Farine, le Gru, le Son, Etc., Etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise. De plus, il tient un kiosque de Bois et le livre à domicile.

Rue de la Gare | ST-JEROME

### S. G. LAVIOLETTE,

MARCHAND DE

Ferronneries, Peintures, Vernis.

Faïence, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard

RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché

S. G. LAVIOLETTE.

ST-JEROME.

No 14

### FEUILLETON

- LA -

### VOLEUSE D'ENFANT

VII

Suite.

—Ah! Frédéric! Frédéric!  
Et les deux jeunes gens tombèrent dans les bras l'un de l'autre...

—Allons, partons, maintenant, dit Marthe en prenant sa fille par la main. Fuyons cette maison, d'odieuse mémoire! Il faut l'air, la sécurité, et la liberté à notre joie...

Mais la comtesse, qui jusqu'alors avait été plongée dans le désespoir, entendit ces dernières paroles avec une frayeur extrême. Elle se laissa tomber à terre, se traîna sur les genoux jusqu'aux pieds de Laure, et s'écria tandis que d'abondantes larmes coulaient sur ses joues :

—Oh! mademoiselle, ayez compassion de mon malheur! Grâce pour une pauvre femme! Maudissez-moi, prenez ma fortune, ma fortune, mais ne me livrez pas à la justice. Je serai pauvre, je me repentirai de mon crime. Ordonnez, j'obéirai comme une esclave; mais épargnez-moi l'emprisonnement! Hélène, Laure, voyez, je baise vos pieds. Oh! ayez pitié de moi, ne repoussez pas ma prière!

Mathys, voyant la comtesse aux pieds de la jeune fille, s'était jeté aussi à genoux et s'était traîné en tremblant jusque près de Marthe. Il implora sa pitié à mains jointes et les larmes aux yeux. Il ne lui adressa pas le moindre reproche, s'avoua coupable et reconnut que, comme mère, elle avait dû agir comme elle avait fait; mais il rappela son affection pour elle, ce sentiment sincère auquel elle devait la délivrance de son enfant, et il la supplia de ne pas livrer à la vindicte de la loi celui qui avait tant contribué à son bonheur.

Cette prière était si humble, que la veuve regarda Mathys, profondément touchée et indécise sur ce qu'elle devait faire. Sa fille vint se placer les mains jointes devant elle;

—O ma mère, ma chère mère, supplia-t-elle, grâce, grâce pour madame de Bruinsteen, pardonnez-lui!

—Je veux tout oublier, mon enfant, répondit la veuve. Le malheur de madame ou de Mathys n'est pas nécessaire à notre bonheur; mais que faire? je ne le sais pas.

—Écoutez tous, interrompit le notaire. Puisque madame et l'intendant paraissent se repentir, il y a sans doute moyen de les soustraire aux sévérités de la loi et même la possession de ce qui leur appartient personnellement. Ils peuvent s'expatrier aujourd'hui même. S'ils acceptent mes propositions, et signent ce que je vais leur proposer, je viendrai à leur aide. Ils éviteront ainsi la prison et nous épargneront à nous de grands ennuis. Tenez, Marthe, reprenez cette preuve. Gardez-la bien. Partez maintenant; je reste ici pour terminer les affaires importantes. Je serai près de vous à midi.

Marthe prit une des mains de la jeune fille, Frédéric prit l'autre, et ils la conduisirent ainsi jusqu'à la voiture, à la porte du château. La veuve jeta un cri de joie à la vue de Catherine, qui se tenait à quelque distance de la voiture, sur la route. Elle entraîna sa fille vers elle en s'écriant :

—Viens, viens, Laure; voilà la femme qui t'a rendu ta mère, qui s'est sacrifiée pour ton bonheur et pour le mien. Je t'ai dit que tu l'embrasserais un jour avec une reconnaissante tendresse. Eh bien, mon enfant, serre-la dans tes bras; c'est un noble cœur que tu sentiras battre contre ta poitrine!

Marthe et Laure se jetèrent au cou de la paysanne et la comblèrent de remerciements et de caresses. La vieille vivandière était tellement émue, qu'un torrent de larmes ruisselait de ses yeux sans qu'elle pût parler. Tout à coup, Marthe lui prit la main et l'attira vers la voiture.

—Catherine, chère Catherine, dit-elle, vous devez venir avec nous. Votre mari vous attend à Maregthem. Il y aura fête; vous vous mettrez à côté de moi. Venez! votre sort est assuré;

mon beau-fils a un noble cœur: il paiera notre dette. Votre mari deviendra intendant de ses terres; vous demeurerez avec moi, vous resterez ma compagne fidèle et mon amie, jusqu'à ce que la tombe nous sépare. Venez! venez!

La pauvre Catherine était étourdie; la joie l'accablait; cependant, elle résista à la douce violence de Marthe, et refusa l'honneur qui lui était offert. Mais Frédéric la prit par la taille, Marthe et Laure par les bras, et ainsi Catherine se trouva dans la voiture sans qu'elle sût trop comment.

Le fouet retentit, la voiture partit comme un trait, des nuages de poussière s'élevèrent sur la route; des cris de joie se firent entendre, et la voiture disparut derrière le coin du bois avec la rapidité du vent.

(Fin)

#### Le roman d'une conspiration.

Nos lecteurs ont appris, en parcourant nos dépêches, la condamnation du major Panitza et de ses complices, qui avaient formé un complot contre la vie du prince Ferdinand de Bulgarie. Il ne sera pas sans intérêt de lire les détails curieux que vient de publier le *Gaivols* sur cette conspiration; nous les reproduisons sous réserve, car ça nous paraît un véritable roman. Qu'on lise :

L'un des premiers jours de février dernier, jour indiqué pour un bal au Konak, le prince Ferdinand avait réuni plusieurs de ses officiers à sa table. La conversation était animée, les convives paraissaient en joyeuse humeur, lorsque l'un d'eux, l'adjudant de service, dit incidemment :

—Je croyais trouver ici Markow? A ce nom, le prince se tourna vers l'officier :

—Vous savez bien, mon cher capitaine, que Markow est absent depuis deux mois et qu'il ne doit pas revenir de si tôt.

—Altesse, je le sais; aussi, n'ai-je point été peu surpris de le rencontrer tout à l'heure dans la salle des Gardes.

—C'est impossible! Markow est en province j'ai reçu de ses nouvelles ce matin même.

—Votre Altesse, je ne veux pas vous contredire, mais je puis jurer que je viens de voir Markow. Il est mon cousin, et je n'ai pu le confondre avec un autre.

—Lui avez-vous parlé? —Non! Je dirai même qu'il a paru vouloir m'éviter. Il a disparu dans la direction des appartements de Votre Altesse.

—Encore une fois, capitaine, c'est impossible! Vous avez été l'objet d'une vision d'un mirage.

L'officier grommela quelques mots et la conversation reprit son cours. Cependant il était visible que le récit de son aide camp avait produit une certaine impression sur le prince. Après le repas, il le prit à pari et lui demanda de nouveaux détails.

Celui-ci s'appretait à confirmer ses paroles, lorsque le capitaine de garde entra brusquement et s'approchant du prince, lui annonça qu'un officier demandait à lui parler sur le champ pour lui faire une communication des plus graves. Il paraissait très surexcité, très ému, et insistait pour être reçu tout de suite, car le temps pressait.

Le prince donna l'ordre de le faire rentrer.

C'était un lieutenant d'un régiment tenant garnison en province. Il était venu sans permission à Sofia et s'était dirigé vers une caserne où il comptait rencontrer un de ses amis. Mais celui-ci ne s'y trouvait pas. Alors, comme il était très las de son voyage, il se rappela — connaissant la disposition des lieux — que, dans la salle de théorie, donnait un petit cabinet où se trouvait un fauteuil. Il s'y rendit et s'y reforma, pour dormir plus tranquillement.

Mais bientôt il fut réveillé par un bruit de conversation venant de la salle. Il prêta l'oreille, et bien qu'on causât à voix basse, quel ne fut pas son étonnement en entendant que le soir même, l'«Allemand» devrait être enlevé ou tué, s'il essayait de résister.

Toutes les mesures étaient prises. A la faveur du bal, trois compagnies d'infanterie devaient au coup de minuit, occuper les issues du Konak

tandis que la 3e batterie du 1er régiment d'artillerie prenait position devant l'entrée principale, deux escadrons de cavalerie coupant les rues par lesquelles on parvient au palais et deux bataillons, appuyés de la 4e batterie, marchant sur la caserne Alexandre, où les conjurés avaient des intelligences.

Ce récit parut fort surprenant au prince et à son aide de camp. Un air d'incrédulité se lisait sur leur visage, d'autant que l'officier paraissait fort exalté, lorsqu'un nom prononcé par lui les fit tressaillir. C'était celui de Markow. Ce personnage connaissant le Monak jusque dans ses moindres recoins, s'était engagé à couper tous les fils de communication, afin d'isoler complètement le prince et son entourage.

A ces mots l'aide de camp s'écria : —Votre Altesse voit bien que je ne suis pas un visionnaire.

Et, d'un bond, il fut dans l'appartement du souverain. Il en revint un moment après, très pâle.

—Altesse, dit-il, cet homme a dit vrai. Les fils sont coupés dans votre chambre et dans la mienne. Il doit en être de même dans le reste du palais.

Le prince était averti. Mais le temps pressait, car il était près de neuf heures. Les colonels de la garnison reçurent l'ordre de se tenir prêt à marcher au premier signal; mais, ce qui importait avant tout, c'était de connaître les membres de la conjuration. Markow n'avait pas encore eu le temps de repartir. On courut à son logement où l'on eut la bonne fortune de le rencontrer.

Une première perquisition n'apporta la découverte d'aucune liste; par contre, l'on trouva sur lui une moitié de carte de visite de journaliste Rysow, portant ces mots : Le porteur de l'autre moitié vous remettra ce soir les fonds convenus et vous donnera le mot d'ordre...

Une souricière fut établie, et en effet, vers onze heures un maréchal des logis se présenta muni du petit carré de papier qui devait lui servir d'introduction.

On le fouilla et l'on découvrit une bandelette sur laquelle était inscrit le nom de commandant de Roustchouk, Usunow qui fut exécuté après l'insurrection de mars 1887: d'une sacoche qu'il portait sous son uniforme, on tira en outre huit rouleaux de vingt-cinq lois et quatre de cinquante, un sac rempli de pièces de dix francs et de la menue monnaie renfermée dans des fragments de journaux, en tout 7,800 francs.

Questionné et sommé de fournir des explications, sous menace d'être fusillé sur le champ, le messager déclara qu'il était envoyé par le major Panitza.

Celui-ci fut arrêté immédiatement sur l'ordre du prince Ferdinand, les papiers saisis firent connaître l'existence du complot et amenèrent l'arrestation de 18 conjurés.

Au cours de l'instruction on est arrivé à prouver — grâce à des correspondances — que des 1887 le major Panitza s'était mis en rapport avec M. Bibilianow, secrétaire de l'ambassade de Russie à Bucharest. Ce dernier mit le major Panitza en rapport avec M. Zinview, chef du département des affaires asiatiques au ministère des affaires étrangères de Saint-Petersbourg. Ces trois personnes ont organisé une conspiration ayant pour but de provoquer une révolution en Bulgarie et d'enlever le prince Ferdinand. On a trouvé des dépêches qui, au dire de l'accusation, prouvent l'existence de cette conspiration.

A quoi tiennent les choses, un officier voyage avec ou sans permission se cache, entend une conversation, et voilà une conspiration découverte!

Sans l'officier, on enlevait Ferdinand, la révolution faisant son œuvre dans ce petit pays, l'Autriche intervenait, la Russie ensuite, puis l'Allemagne, l'Europe était en guerre, et nous avons toujours à veiller; nul ne peut prévoir les événements qui surgiront d'une guerre internationale.

—M. C. Morisset E. E. D. de l'Université à Québec était ici en promenade chez M. G. de Martigny. M. Morisset s'est déclaré enchanté du progrès et de l'activité qui régnaient dans notre ville.

#### Ces lois de Colonisations.

(Suite)

Puis, afin que les pauvres gens n'aient aucune chance de devenir locataires du privilège de pêche, le gouvernement a fait mettre dans sa loi que: "Le loyer doit être payé d'avance, et tout locataire qui "qui manque de payer ainsi n'a pas "droit à la continuation de son "bail." (Paragraphe 7 de l'article 1366, section VII, S. R., 1888.)

Cependant il pourrait arriver que le riche possesseur du bail de pêche prit en pitié les familles des colons du voisinage et leur permit à des conditions faciles, de pêcher dans leur lac, dans ce lac, situé au cœur de leurs terrains. C'est ce que le gouvernement, l'ennemi juré du colon, a prévu et empêché d'avance à l'aide de cet article perfide de sa détestable loi: "Aucun locataire ni "son représentant n'a droit de sous- "louer un privilège qui lui est con- "cédé en vertu des dispositions de "la présente section sans en avoir "donné avis au département des "terres de la couronne et obtenu, "par écrit le consentement du "commissaire ou de tout autre per- "sonne autorisée à donner ce con- "sentement.

"Pour l'acceptation d'un tel "transfert, il est exigé un hono- "raire de cinq piastres. (Paragraphe 9, section VII, S. R. 1888.)

N'est-ce pas de plus en plus odieux? Impossible de nier ces choses qui sont écrites en toutes lettres dans les trop fameuses lois destinées, disait-on, à favoriser les pauvres gens.

Nous voilà avec quatre propriétaires sur le même lot, dont trois beaucoup plus maltrés que le colon lui-même, que la loi rend l'esclave des autres.

Car, 40 le gouvernement Mercier réserve pour le bénéfice du spéculateur, forestier ou marchand de bois, tout le bois ayant valeur commerciale que la Providence a fait pousser sur le lot du colon, évidemment pour le profit du dolon. Comme vous voyez, ce n'est pas toujours commode à notre tête un homme soi-disant de la Providence. En fait législation, rien dans nos parlements canadiens n'a jamais été adopté d'aussi tyrannique et d'aussi infâme que la clause des trente mois, ou des trois hivers.

Ces gens-là viennent maintenant se vanter d'être les amis, les meilleurs amis du colon. Ils ont l'audace de prêter qu'ils l'ont protégé. Ils poussent le cynisme jusqu'à joindre la moquerie à la persécution, puisqu'ils cherchent à faire croire qu'ils ont établi le colon roi et souverain maître de son lot. Ils en ont fait l'esclave de tout le monde, même des étrangers.

Lugubres farceurs que vous êtes! Vos lois sont telles que, si la rébellion était un droit légitime, les habitants de la Province de Québec auraient déjà pris les armes pour se protéger contre cette bande de harpies qui ont osé s'appeler les nationaux; et ils auraient cent fois plus raison que les Métis.

COLON DU NORD.

Calino est au camp de St Maur, il coucha dans la tente avec ses camarades.

Au milieu de la nuit, la chambre est réveillée par un coup de pistolet.

Qu'y a-t-il? demandent les mobilés.

—Camarades, répond Calino, c'est une souris que j'ai vue de tuer, j'avais peur qu'elle ne vous réveille.

LE NORD

Journal Hebdomadaire. Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement... \$1.00 par année... 50 c. pour 6 mois

ANNONCES Première insertion... 10 cts la ligne Insertions subséquentes... 5 cts

Z. DRAPEAU, Administrateur. Fermier de l'imprimerie du Nord, St-Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD SAINT-JÉROME, 19 JUIN 1890.

LE RESULTAT

Les élections du 17 ont tourné à l'avantage de M. Mercier : tant pis pour la Province, tant mieux pour l'agiotage politique.

La Province a tâté du régime, elle n'en est pas rassasiée, que le bon plaisir de la Province s'accomplisse!

M. Mercier a mis à sac le trésor public; il a gorgé ses créatures, il a, à part de cela, divisé profondément nos classes dirigeantes, amoindri nos autorités sociales, en exploitant, pour de misérables fins, l'influence du clergé.

L'affaiblissement de la nation, sous ce rapport, est encore, si possible, plus pénible au cœur des véritables amis du pays que la ruine de notre trésor.

Et pourtant M. Mercier vient de recevoir l'approbation populaire, ou plutôt la résultante des votes achetés et corrompus, est tombée du côté ministériel.

Nous ne serons pas gouvernés par la volonté libre des électeurs, mais par la volonté des jobbers et des agioteurs politiques qui viennent de verser au sac le M. Mercier plus de \$250,000.

Dans cinq ans, quel sera le chiffre de notre dette? Plus de \$35,000,000? Dans cinq ans quel sera le dégoût de notre peuple pour le régime spéculateur?

Il serait difficile de le prévoir: on dirait que le peuple porte ses préférences sur ceux qui le leurent et qui le volent. Encore une fois tant pis pour le peuple.

Mais l'homme politique qui voudrait, dès ce jour, arborer le drapeau de l'Union Législative, se trouverait de suite à la tête d'un fort parti, car le peuple éclairé ne prendra pas grand temps pour comprendre le danger d'institutions provinciales qui, tombées entre des mains sans scrupules, peuvent nous coûter si cher en administration et nous couvrir de tant d'humiliation.

M. Mercier aura une vingtaine de majorité, dans une chambre de 73; la proportion reste donc la même. Le gouvernement a éprouvé des pertes cruelles: M. Turcotte est battu, M. Duhamel ne l'a emporté que par 20 et le col. Rhodes l'a échappé belle: sa majorité est de 3.

Les trois castors les plus insouffrables de la Chambre sont battus: MM. Trudel, Légris et Champagne. De notre part nous perdons l'hon. M. Taillon dans Jacques Cartier et M. L. G. Desjardins dans Montmorency.

L'hon. M. Taillon se retirerait, paraît-il, de la politique, après cet échec. Nous le regrettons vivement pour l'honneur de notre politique, mais bien sûr M. Taillon est trop élevé et trop net pour se tenir au contact des hommes du jour.

Il est un grand orateur parlementaire, mais ses méthodes n'étaient ni assez osées, ni assez dépourvues de scrupules pour faire échec à la politique d'audace du ministre.

M. Taillon est un Morin avec l'éloquence en plus: il faudrait un corsaire et demi pour battre M. Mercier.

Dans Terrebonne le résultat nous

a été favorable, après un assaut en règle de corruption, de duplicité, de mensonge et de calomnie.

M. Nantel et ses amis, n'ont pas eu à faire face à des hommes ordinaires, mais à des enrégés bourrés d'argent et bien décidés à mettre en jeu toutes les passions mauvaises de l'électorat. Nos adversaires ne pouvaient croire à la possibilité d'une défaite; "pas d'argent, clamait l'hon. Wilfrid Prévost, pas d'élection possible pour Nantel."

Et pourtant Nantel est élu, malgré votre argent, malgré votre boisson qui coulait, malgré le système de chantage et d'intimidation organisé contre lui par une famille nombreuse, puissante, à qui il est tant dû d'argent par les électeurs; malgré les tentatives criminelles des Sabourin et des Trudeau employés intentionnellement par le comté de St-Jérôme pour acheter les pauvres gens du Nord.

Et le Nord s'est respecté plus que les vantards de Saint-Jérôme où le Docteur ne comptait pas plus de 150 de majorité quand il a obtenu 243.

De bons et francs conservateurs se sont trouvés pris dans un infâme guet-apens.

On leur avait dit qu'il fallait voter rouge, autrement qu'on aurait à payer. Le secret du scrutin est devenu chose vaine et on forçait l'électeur à faire sa croix, autrement on le considérait comme hostile au Docteur. Et qu'arrivait-il? A chaque poll se trouvait un M. Prévost assermenté chargé d'assister au vote de l'électeur.

"Vote ou paie," tel a été le mot d'ordre de la famille.

Ce truc de criminelle intimidation nous a enlevé plus de cent votes à St-Jérôme.

On a même eu recours à la télégraphie et des procédures vont être prises pour punir les coupables.

Dans un poll de la paroisse de St-Jérôme le sous-officier-rapporteur et le représentant du Dr Prévost vont être poursuivis pour avoir introduit et donné de la boisson dans le bureau de votation contrairement à la loi.

La corruption la plus honteuse s'est affichée partout et nous en avons plus de cent cas pour lesquels nous allons tout probablement intentionner autant d'actions pénales.

Il faut que de maîtres corrupteurs soient poursuivis et déqualifiés pour sept ans.

On a trainé dans la boue de la cabale le nom du curé Labelle et l'autorité du Saint-Siège.

Bref, nous venons d'assister à une débauche électorale sans nom. Et le Docteur Prévost n'a pas même le droit de dire: "Tout est perdu, fors l'honneur," car l'honneur du parti aussi y a passé.

Les dévouements à la cause conservatrice tiennent tout simplement de l'inouï.

Jamais nous ne saurions oublier les prodiges de valeur qui ont signalé partout cette lutte faite avec si peu de ressource contre tant d'hommes et de moyens infâmes lâchés sur le comté.

Nous ne voulons nommer personne et nous remercions tout le monde du profond du cœur.

Ils ont la joie un peu féroces nos adversaires.

S'ils eussent emporté, ils avaient un mannequin de chiffon qu'ils devaient traîner dans les rues derrière une voiture; de plus ils devaient venir pendre un chien mort à la porte de M. Nantel.

Comme ces choses sont bien trouvées! comme c'est chrétien de se réjouir ainsi du malheur des autres, à l'occasion surtout d'une élection qui aurait été gagnée par les moyens les plus criminels!

Le Dr Coyteux Prévost, est descendu d'Ottawa pour agir comme sous officier rapporteur et le Dr Paul Emile Prévost, de Buckingham pour agir comme représentant assermenté!

La majorité officielle de M. Nantel est de 149; il y a 49 bulletins d'écarts sur lesquels probablement une quarantaine pour M. Nantel.

Les Elections Provinciales.

Nous voudrions pouvoir dire, aujourd'hui, que la province de Québec a fait son devoir mardi dernier. Nous n'avons pas à juger la situation au point de vue du parti conservateur, nous laissons cette tâche aux organes du parti; mais ce que nous avons droit de faire, c'est d'apprécier le résultat des élections au point de vue des intérêts de la province.

Nous sommes convaincu que la grande majorité des électeurs n'est pas plus d'opinion aujourd'hui qu'elle ne l'était ces jours derniers, que le maintien au pouvoir du gouvernement actuel soit un bien pour la province. Ceux qui ont jugé la situation, sans esprit de parti, ni de coterie, n'ont pu s'empêcher de déplorer les gaspillages et les scandales qui ont caractérisé l'administration Mercier. Ces électeurs désiraient bien un changement de gouvernement afin de faire cesser un état de choses si préjudiciables au pays.

Mais la voix de la conscience a été étouffée par la cupidité d'un côté et la corruption de l'autre. De sorte qu'on n'a pas dans le résultat le véritable sentiment de la province.

Outre les deux partis politiques qui luttent des deux côtés avec conviction, depuis de longues années, pour le triomphe de leurs principes et de leurs idées, il s'est formé un autre parti qui n'est ni conservateur, ni libéral, comme on dit, qui n'est ni chair, ni poisson, mais qui se laisse guider par tout autre sentiment que par celui de l'intérêt qu'il porte à la bonne administration de la chose publique. Ce parti, quelque infime qu'il soit, peut, dans plusieurs comtés, faire pencher la balance du côté qui favorise le plus sa cupidité. C'est là le secret du triomphe de M. Mercier.

La conséquence naturelle qui en découle, c'est que la province va rester soumise au régime néfaste qui la conduit à sa ruine. On dit qu'un pays n'a que le gouvernement qu'il mérite d'avoir. Cet axiome constitutionnel ne serait pas flateur pour la province de Québec. En se laissant piller sans protester a-t-elle mérité d'être pillée d'avantage? Ce serait malheureux qu'il en fut ainsi. Mais comme on sait qu'on l'a empêchée d'exprimer librement son opinion, nous devons croire qu'elle vaut mieux que le résultat obtenu le jour de la votation.

Disons néanmoins que l'argent que le gouvernement avait à sa disposition pour faire les élections n'a pas produit son effet partout. C'est ainsi que M. Turcotte a été défait dans Trois-Rivières et M. Trudel, un castor, a été battu dans Champlain; M. Légris, un national, a été mis de côté dans Maskinongé pour un franc conservateur comme M. Joseph Lessard, du Monde; un autre national, M. Champagne, a reçu hier, lui aussi, ce qu'il méritait.

Le gouvernement a perdu huit comtés: Bagot, Beauharnois, Champlain, Hochelaga, Kamouraska, l'Assomption, Maskinongé, Trois-Rivières.

Pour ces huit comtés perdus, le gouvernement en a pris six à ses adversaires: Bellechasse, Bonaventure, Nicolet, Témiscouata, Vaudreuil, Wolfe.

Ce qui augmente la majorité du gouvernement, c'est que les nouvelles divisions électorales, qui sont au nombre de huit, ont été des partis du gouvernement, à l'exception du quartier St-Laurent et de Richmond. La majorité du gouvernement sera peut-être de 25 voix.

Nous regrettons de voir l'hon. M. Taillon parmi les vaincus. La chambre va perdre le plus éloquent de ses membres et la province un de ses plus honnêtes représentants.

Nous publions ailleurs la liste des candidats élus.

L'avenir des Canadiens-Français

CE QU'EN DIT LA PRESSE DES ETATS UNIS On sait qu'au mois d'avril dernier, la législature de la province de Québec a voté une loi accordant une concession gratuite de cent acres de terre à tout chef de famille justifiant d'un minimum de douze enfants vivants et qu'à l'heure actuelle le nombre des postulants dépasse

le chiffre de 720. Ce résultat émerveille les grands journaux des Etats-Unis et leur inspire des réflexions très piquantes.

On peut affirmer aujourd'hui dit le Courrier des Etats-Unis, qu'il existe dans la seule province de Québec, qui compte environ dix-huit cent mille habitants, près d'un million de familles comprenant chacune au moins une douzaine d'enfants.

Les Anglais du Canada doivent d'autant mieux comprendre qu'ils n'ont qu'à se résigner de bonne grâce à la supériorité de race des Canadiens-français, qu'ils sont incapables de la leur disputer sur le champ où elle se manifeste.

Le Herald recherche curieusement l'explication de la fécondité des Canadiens-français, et il lui assigne diverses causes plus ou moins judicieuses. Les principales, à son avis, sont dans les mariages précoces et dans la simplicité des habitudes domestiques. Il n'est pas rare de voir, dans les campagnes, les garçons se marier à dix-neuf ans et les filles à quinze ans, et ils trouvent dans leurs mœurs patriarcales et dans leur religion un frein aux écarts qui font rechercher les satisfactions de la vie en dehors du cercle de la famille.

Cette fécondité proverbiale remonte d'ailleurs à l'origine même de la colonie. Il existe dans les archives du ministère de la marine à Paris et dans celles du gouvernement de la province de Québec, des documents d'où il ressort que les premiers immigrants étaient les dignes parents de leurs descendants actuels. En 1671, il est né près de 700 enfants dans la colonie, quoique la population n'excédât guère de 6,000 habitants. Une lettre ministérielle, datée de Saint-Germain-en-Laye, 4 juin 1672, félicitait les Canadiens de la part du roi au sujet de l'augmentation naturelle de la population et exprimait l'espoir continueraient à "croître et multiplier" suivant les enseignements de l'évangile.

Aujourd'hui, la malveillance n'a pas diminué, au contraire, et les détracteurs des Canadiens-Français, ne pouvant plus s'en prendre au passé, ne manquent pas, à l'occasion de jeter du discrédit sur les mœurs des Canadiens-français. Les constatations que nous rapportons aujourd'hui répondent victorieusement à ces attaques perfides. Une vie sobre, honnête et réglée fait seule les populations saines, vigoureuses et s'accroissant par leur propre vitalité. En cela les Canadiens-français l'emportent dans des proportions énormes sur les Canadiens d'origine anglo-saxonnes, et il n'y a pas de danger qu'ils soient jamais éclipsés par eux.

L'imbroglio de Terre-Neuve.

Nous lisons dans l'Univers de Paris: Le petit feu de paille allumé naguère à Terre-Neuve à propos de la question des pêcheries annonce la prétention de tourner à l'incendie. A Londres, les journaux sont pleins de détails sur l'agitation dangereuse qui règne parmi les Terre-Neuviens.

Les Terre-Neuviens n'acceptent pas le modus vivendi; ils pré-tendent qu'ils sont sacrifiés par l'Angleterre, que les pêcheurs français le ur rendent la vie intolérable, et que si l'Angleterre ne peut pas mieux les défendre, ils vont se jeter dans les bras des Etats-Unis.

Par le fait, comme le remarque un journal anglais, chaque Terre-Neuvien est devenu une manière de "rebelle," et lord Salisbury est fort embarrassé.—On le serait à moins.—Les droits que la France a conservés sur les côtes de Terre-Neuve sont incontestables. La France ne pourrait les sacrifier sans subir une déchéance morale pire qu'une défaite. On peut dire cela sans méconnaître que les droits de pêche conservés par la France à Terre-Neuve sont pour la population terre-neuvienne une cause de gêne et d'ennui.

Mais il n'y a pas de propriété qui n'entraîne des charges: en dépouillant la France de sa colonie de Terre-Neuve tout en lui laissant le droit de pêche, que les Français pouvaient encore défendre, l'Angleterre s'est solennellement engagée à protéger ce droit contre ses propres colons.

Et quand les Terre-Neuviens prétendent qu'ils ne peuvent se passer du droit de pêche sur la côte réservée aux Français, la stricte justice exigerait que l'Angleterre leur répondit: "Si vraiment vous ne pouvez pas vous passer du droit de pêche dans ces parages réservés aux Français, émigrez et allez pêcher ailleurs. La France est propriétaire de la pêche comme vous êtes propriétaires de l'île; son droit n'est pas moins sacré que le votre."

Cela n'est pas seulement le langage de la justice; c'est aussi celui du bon sens. Et comme personne ne peut le nier, on s'ingère à trouver un terrain de transaction. Un Canadien propose qu'en échange de l'usufruit de la côte française de

Terre-Neuve on cède à la France la côte du Labrador. D'autres demandent que le Canada traite directement avec la France pour le rachat de ses droits à Terre-Neuve. Rachat signifie ici compensation.

Car la France ne saurait accepter d'argent pour une concession de ce genre. Et les propositions qui lui viennent du Canada seront sans doute écoutées avec sympathie, car les Canadiens ont admirablement agi dans la circonstance. Pour répondre aux instances des délégués terre-neuviens auprès du Canada, ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient les encourager dans cette campagne anti-française.

C'est en France même que les passions terre-neuviennes ont trouvé un contradicteur plus commode que ceux du Canada. Nous voulons parler de M. Deloncle, le politicien ministériel dont les articles et les idées font florir depuis quelques jours dans les colonnes du Galvani et dans les journaux de Londres. M. Deloncle soutient cependant et avec énergie les droits de la France à Terre-Neuve. Mais il estime qu'on pourrait s'entendre moyennant une compensation en Afrique ou ailleurs. Et il ajoute qu'en somme les pêcheries françaises sont très réduites à Terre-Neuve et que la dernière saison a amené là-bas une quarantaine de bateaux seulement.

Les journaux de Londres se rejouissent beaucoup de cette assertion, et ils entendent déjà le moment où le rachat des droits français deviendra en somme une affaire peu coûteuse à traiter.

Nous croyons que c'est là une erreur de M. Deloncle et de ses commentateurs de Londres. La pêche de Terre-Neuve est pour nos vaillantes populations maritimes de l'Ouest une très grande ressource, et elle est pour notre marine de guerre une pépinière inestimable. Qu'on parle de la question à un marin, et on n'entendra pas le son de la cloche à M. Deloncle!

Quant à l'accité que la question a prise, elle est due pour une bonne part à la presse de Londres. Si dès l'origine on avait calmé l'agitation des politiciens terre-neuviens, ce serait fini aujourd'hui. On l'encourage, on a encouragé les terre-neuviens, on leur a fait entendre que les Français étaient bien exigeants, bien envahissants dans leurs prétentions, et le feu de paille est devenu un petit incendie.

Car à en croire les dépêches de St-Jean, Terre-Neuve serait devenu un foyer de sédition, d'où on envoie au gouvernement de la Reine des sommations et des menaces qui rappellent le souvenir de la révolte des Etats-Unis.

On comprend donc l'embarras de lord Salisbury. Il est plus difficile aujourd'hui de rappeler les terre-neuviens au respect de la justice et à l'observation des traités. Mais à qui la faute?

BULLETIN ELECTORAL

Dernier rapport—Résultat de tous les comtés de la Province

Argenteuil—Owens, conservateur et Weir, national — Owens élu par 800.

Arthabaska—Girouard, national, Bourbeau, conservateur—Girouard, élu par 300.

Bagot—Pilon, national, et McDonald, conservateur—McDonald, élu par 61.

Bonaventure — Martin, conservateur, et Mercier, national, élu par acclamation.

Béance—Blanchet, conservateur, et Fortier national — Blanchet élu par 130.

Beauharnois — Bisson, national, Tassé, conservateur—Tassé, élu par 2.

Bellechasse — Faucher, conservateur et Turgeon, national—Turgeon élu par 100.

Berthier — Allard, conservateur, et Chênevert, national—Chênevert, élu par 77.

Brôme — England, conservateur, Williams, national—England, élu par 287.

Chambly—Rocheleau, national et Lamarre, conservateur—Rocheleau, élu par 105.

Champlain—Trudel, national, et Grenier conservateur—Grenier, élu par une petite majorité.

Charlevoix—Morin, national, élu par acclamation.

Châteauguay — Robidoux, national, Greig, indépendant—Robidoux élu par 20.

Chicoutimi et Saguenay—Dumais national, nomination, le 21.

vateur, et Champagne, national—Villeneuve élu par 285.

Huntingdon — Saunders, conservateur, Cameron, national—Cameron, élu par 87.

Jacques-Cartier—Taillon, conservateur, et Boyer, national—Boyer, élu par 183.

Iberville — P. H. Roy, H. Roy, J. E. Molleur, et Gosselin, tous nationaux—Gosselin, élu par au-delà de 300.

Kamouraska—Desjardins, conservateur et Martin, national—Desjardins, élu par au-delà de 30.

Lac Saint-Jean—Dumais et Marcotte, tous deux nationaux—Election plus tard.

Laprairie — Pelletier, conservateur, et Duhamel, national —Duhamel, élu par 21.

L'Assomption—Marion, conservateur, et Forest, national—Marion, élu par 23.

Laval—Leblanc, conservateur, et Fortin, national—Leblanc, élu par 91.

Lévis — Baker, conservateur et Lemieux national — Lemieux, élu par 303.

L'Islet — Bélanger, conservateur, et Dechêne, national—Dechêne élu par 60.

Lotbinière—Elu par acclamation.

Maskinongé — Lessard, conservateur, et Légr's, national—Lessard, élu par 30.

Matane, nouvelle division—Asselin, conservateur, et Pinault, national—Pinault, élu par 131.

Mégantic—Johnson conservateur, et Rhodes, national — Rhodes, élu par 3.

Montréal No 1—Jeannotte, conservateur, et Béland, ouvrier-national—Béland, élu par 78.

Montréal, No 2—Augé, conservateur et Brunet, national—Brunet élu par 211.

Montréal No 3—Laurent, conservateur, Rainville national, Beaugrand, national, indépendant.—Rainville élu par 11.

Montréal, No 4 — Clendinning, conservateur, et Stephens, indépendant—Clendinning élu par 18.

Montréal, No 5—Hall, conservateur, élu par acclamation.

Montréal No 6—McShane, national, élu par acclamation.

Misissquoi — Dernier membre, Spencer, conservateur, et England, national—Spencer, élu par 150.

Montmagny — Dernier membre, Bernatchez, national, Casault conservateur — Bernatchez 200.

Montcalm—Martin, conservateur, et Perrault, national—Martin élu par 500.

Montmorency — Desjardins, conservateur, et Langelier, national—Langelier, élu par 230.

Napierville — Paradis, conservateur et Sainte-Marie, national—Ste-Marie, élu par 101.

Nicolet—Tourigny, conservateur, et Monfet, national indépendant.—Monfet, probablement élu par 200.

Ottawa, comté—Cormier, conservateur, e. Rochon, national—Rochon, élu par 563.

Pontiac—Poupore, conservateur, élu par acclamation.

Portneuf—Chassé, conservateur, et Tessier, national — Tessier, élu par plus de 600.

Québec-Est — Shehyn, national, élu par acclamation.

Québec Centre—Rinfret, national, élu par acclamation.

Québec ouest—Murphy, national. Hearn, ind. libéral—Murphy, élu par 34.

Québec, St-Sauveur, nouvelle division—Routhier et Parent, national—Parent élu par 154.

Québec Comté—Grondin, conservateur, Fitzpatrick, national — Fitzpatrick, élu par 765, plusieurs polls à venir.

Richelieu — Leduc, conservateur, Gardin, national—Gardin, probablement élu.

Richmond, (nouvelle division)—Bédard, conservateur, Aylmer, national —Bédard, élu par 230.

Rimouski — Cole, conservateur, Tessier, national, — Tessier élu par 400.

Rouville—Poulin, conservateur, Girard, national—Girard, élu par 241.

St-Hyacinthe — Mallette, conservateur et Desmarais — Desmarais élu par 304.

St-Jean — Girard, conservateur, Marchand, national—Marchand élu par 399.

St-Maurice—Duplessis, conservateur, élu par acclamation, Héroux, national se retirait la veille de la votation.

Shefford — Auger, conservateur, et DeGrosbois, national — DeGrosbois élu par 1,200.

Sherbrooke — Robertson, conservateur, et Bourbonnais, national—Bourbonnais élu par 331.

Stanstead—Ackurst, conservateur, Lowell, indépendant—Lowell, élu par 68.

Témiscouata — Rioux, conservateur, et Pouliot, national — Rioux élu par 63.

Terrebonne — Nantel, conservateur, Prévost, national—Nantel élu par 149.

Deux-Montagnes — Beauchamp,

conservateur, et Seguin, national-Beauchamp, élu par 605. Trois-Rivières — Normand, conservateur et Turcotte, national. — Normand élu par 43. Vandrevuil — Lapointe, conservateur, et Lalonde, national. — Lalonde élu par 107. Verchères. — Lussier, national-indépendant et Geoffrion, national. — Lussier, élu, Geoffrion s'étant retiré après la nomination. Wolfe — Nouvelle division, Picard conservateur, et Adam, national. — Picard, 13 de majorité avec 6 voix à venir. Yamaska — Gladu, national, Duquay conservateur — Gladu élu par 350.

La question des Pêcheries de Terre-Neuve

Arrivée de l'escadre anglaise

HALIFAX. — Le vaisseau de guerre français le *Brisson* est arrivé à minuit de St Thomas, Indes occidentales et est parti pour Terre-Neuve pour renforcer la flotte française. La nouvelle publiée dans les journaux de Londres, que l'escadre de l'Amérique du Nord, sous le commandement de l'amiral Watson, le régiment West Riding, sous les ordres du colonel Wishell et deux batteries d'artillerie commandées par le major Wallis, avaient reçu ordre de se rendre immédiatement à Terre-Neuve, a beaucoup amusé les cercles officiels ici. L'escadre de l'Amérique du Nord n'est arrivée de ses quartiers d'hiver aux Indes occidentales qu'à 6 heures ce matin et n'a reçu aucun ordre de l'Angleterre depuis quelques semaines.

Les premiers renseignements que l'amiral Watson a eu sur les derniers outrages français lui ont été fournis par les journaux. Le général Sir John Ross, interviewé a déclaré qu'il n'avait pas entendu parler de la chose, mais qu'elle pouvait être vraie. Cependant, si elle était vraie, j'en aurais été informé aussi promptement que les journaux de Londres. Dans tous les cas, vous pouvez considérer cette nouvelle comme un pur canard. Malgré la manière d'agir des commandants des vaisseaux français, il n'y a pas le moindre danger qu'il survienne un conflit entre la France et l'Angleterre.

Les divers commandants se comprennent trop bien les uns les autres et comprennent aussi trop bien leur devoir pour redouter un conflit. La seule cause de litige sera entre les Français et les pêcheurs terre-neuviens.

L'arrivée du vaisseau français le *Brisson* donne un nouvel intérêt à la question des pêcheries de Terre-Neuve.

M. R. P. Bowers, l'un des délégués de Terre-Neuve, qui a été envoyé dans divers parties du Canada, pour y recueillir les sympathies du peuple de ce dernier pays, a été interviewé, par un correspondant de journaux. On lui a demandé de donner ses vues sur la nécessité d'envoyer des troupes et des vaisseaux anglais à la colonie de Terre-Neuve pour la défense de cette île. On lui a aussi demandé de donner son avis sur les chances d'un règlement amical. A toutes ces questions il a répondu :

— Il n'y a pas de conflit à main armée et la question sera réglée au moyen de la diplomatie. La population de Terre-Neuve est unie et décidée à ne pas souffrir que des outrages semblables à ceux qui ont eu lieu à la baie St Georges, le 23 dernier restent impunis. L'opinion publique est montée à un tel point, que les assauts commis sur les sujets de Terre-Neuve et les violations de propriété devront être pris en considération par le gouvernement de Terre-Neuve afin de punir les coupables.

— Mais, demande le correspondant, Terre-Neuve n'est-elle pas pratiquement impuissante? Comment pourrait-elle empêcher ce que semblables ou rages ne se répètent?

— Terre-Neuve ne le pourrait pas immédiatement.

— Mais quand pourrait-elle agir? demande le correspondant.

— Quand notre gouvernement local se montrera déterminé à maintenir ses droits, la souveraineté de son territoire et à mettre exécution ses propres déterminations au moyen de ses propres officiers et une certaine force dont il pourra disposer. L'opinion publique dans le monde anglo-saxon tout entier, obligera le gouvernement impérial à protéger nos droits.

— Mais en attendant, vous êtes impuissants?

— Oui, en attendant, nous devons souffrir toutes les indignités, toutes les injures qui nous sont infligées par les Français.

— En supposant que le gouvernement impérial refuse ou néglige d'accéder à vos demandes comme cela s'est fait dans le passé?

— Nous faisons actuellement appel à la haute opinion publique, et tant que nous ne connaissons pas le résultat de cet appel, il ne sera pas judicieux de dire quelles mesures nous adopterons.

Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il à sa disposition un seul homme armé?

— Aucun, à part une petite force de police. Personnellement, j'ai demandé, depuis longtemps, l'organisation d'une milice volontaire.

— Aucun des endroits stratégiques de ce qui pourrait être le Gibraltar de l'Amérique du Nord sont-ils protégés par des fortifications ou des canons?

— Il n'y a point un seul canon, mais il y a plusieurs endroits qui pourraient être fortifiés à peu de frais, comme l'entrée du hâre St-Jean et Placentia. Nous sommes étonnés de la négligence de la part des anglais de fortifier ces endroits qui sont à la merci d'une canonnade de quatrième ordre de n'importe quelle nation étrangère, et plus particulièrement parce que Terre-Neuve peut devenir quelque jour le champ de bataille des intérêts anglais dans l'Amérique du Nord.

— Alors, pourquoi ne vous protégez-vous pas?

— Il y a une apathie étonnante de la part du peuple de s'habituer au maniement des armes pour les fins militaires, bien qu'il soit habitué à l'usage des armes à feu pour des fins de pêche. Jusqu'à présent rien ne justifiait une dépense faite à cette fin.

— Comment le gouvernement de Terre-Neuve s'y prendrait-il pour trouver les moyens d'élever un fort sur le terrain en litige, sur la côte ouest et pour affirmer ses droits et pour protéger son peuple par une force volontaire?

— Ce sont là des questions trop sérieuses pour que j'exprime mon opinion de suite.

— En attendant vous êtes absolument sous la dépendance de la métropole?

— Pratiquement oui et c'est pour cette raison que nous nous reposons sur les autorités impériales pour notre défense.

— L'entrevue continue et M. Bowers fait l'histoire complète de la question des pêcheries.

VAISSEAUX DE GUERRE.

Deux vaisseaux de guerre sont attendus d'Angleterre durant le mois. L'escadre de l'Amérique du Nord, se composant du *Bellerophon* et des corvettes *Canada*, *Camus*, *Partridge* et *Buzzard*, est arrivée des Indes Occidentales aujourd'hui.

Ce qu'un saule enlève à la terre

Un ouvrage scientifique que nous venons de lire, parle d'une expérience nouvelle qui a été faite, et qui fixe une question de philosophie. On fit d'abord sécher au four deux cents livres de terre, et on les mit dans un vase de terre; on humecta ensuite cette terre avec de l'eau de pluie, et on y planta un saule pesant cinq livres.

Pendant cinq ans, on arrosa de temps en temps la terre avec de l'eau claire; le saule profita et devint vigoureux, et afin d'empêcher qu'on y ajoutât de la terre, on qu'il s'y déposât de la poussière, on couvrit le vase avec une feuille de métal, percée de petits trous pour permettre à l'air de pénétrer. L'arbre poussa ainsi en plein air pendant cinq ans, au bout de ce temps, on enleva l'arbre, on le pesa, et on trouva qu'il pesait cent soixante et neuf livres. On prit la terre qui contenait le vase, on la fit sécher au four, on la pesa, et on trouva qu'elle n'avait perdu à peu près deux onces de son premier poids.

C'est donc ainsi que cent soixante et quatre livres de fibres ligneuses, de racines et d'écorces ont été produites; mais de quelle source si ce n'est de l'air?

Moyen de se familiariser avec les abeilles

Les abeilles semblent ne désirer que la paix et la tranquillité; il suit de là qu'une personne qui s'est familiarisée avec elles peut les gouverner comme il lui plaît, en s'en faisant craindre. Ce n'est pas pour l'attaque, mais pour leur défense, que l'abeille, la guêpe, le frelon et toutes les mouches de cet ordre ont été armées d'un aiguillon empoisonné. S'il en était autrement, la terre serait inhabitable pour tous les autres animaux; l'homme lui-même, avec toute son industrie, ne saurait s'en mettre à l'abri, mais nous n'avons rien à redouter de ces insectes qui nous entourent et qui pourraient être si dangereux.

Pour vivre en paix avec elles, il ne faut pas les chagriner; si, par hasard elles se posent sur vous, et que cela vous gêne, il faut se contenir de souffler sur elles et ne pas les chasser avec la main. Une secousse trop brusque peut les mettre en colère; la peur qu'en ont certaines gens leur fait faire des sottises qu'elles prennent pour des hostilités.

Lorsqu'on se sera bien convaincu de ces vérités, on ne craindra plus les abeilles, on les éloignera avec plaisir, on parviendra même à les manier sans les irriter, en le faisant avec douceur. Ne sait-on pas

que le moyen de rendre traitable et de cesser de craindre un animal quelconque, c'est de l'approcher doucement, de lui donner quelques soins, et de temps à autre des aliments de son goût; il se familiarise alors avec les personnes et les lieux qui l'environnent. Les animaux ont un instinct de connaissance, les abeilles en sont éminemment douées; elles connaissent leur ruche au milieu d'un grand nombre d'autres; elles distinguent leur reine; elles règlent leurs travaux sur sa parole; elles s'aperçoivent de son absence; elles connaissent l'ami qui les soigne; elles reposent avec sécurité sur lui.

Sur les personnes craintives s'affaiblissent bien la première fois qu'elles les approchent de leurs abeilles; qu'elles agissent en silence et avec douceur, elles seront bientôt convaincues que l'affaiblissement est souvent inutile.

Dans leurs mouvements, les abeilles ont un but; si vous voulez vous en convaincre, mettez du miel dans un vase, tenez le hardiment et en silence, à la proximité d'un rucher, des milliers d'abeilles et même de guêpes accourront; leur but sera d'enlever le miel, et pas une ne vous piquera. Vous vous présenterez les mains et le visage couverts de miel que ce serait à même chose.

Les abeilles d'un essaim qui quitte une ruche ont un vol incertain et peu élevé. Tenez-vous au milieu d'elles; leur unique but étant de chercher à suivre leur reine, elles ne vous feront aucun mal. Si leur vol est un peu long, beaucoup se reposeront sur vos vêtements.

Mais lorsqu'on veut toucher à l'intérieur des ruches il faut en approcher tenant un linge en forme d'andouille, lié avec un fil de fer, attaché à un court bâton, et le présenter fumant à l'entrée et sur les ruches qu'on attache; les abeilles fuiront aussitôt et se livreront à un boussem qui annonce leur crainte. Lorsqu'on a fini, on se retire, et les abeilles se remettent bienôt du trouble qu'on a excité, cela est infaillible.

L'agrandissement de New-York

Une commission vient d'être chargée par le gouverneur Hill d'étudier la fusion administrative de la ville de New-York avec plusieurs municipalités environnantes, y compris Brooklyn Long Island City, Staten Island, etc.

M. Green, élu président de la commission, a exposé les motifs du projet de fusion et les résultats qu'on peut en attendre au point de vue commercial et politique. Il a représenté particulièrement les dangers auxquels seraient exposés New-York, les villes environnantes et leurs dépendances immédiates en cas d'une guerre qui les surprendrait sans défense comme elles le sont aujourd'hui; il est de la plus impérieuse nécessité, a-t-il ajouté, pour le pays tout entier, qu'elles se concertent afin d'organiser, de concier avec le gouvernement national, sans sacrifier les privilèges locaux, un système de protection mutuelle contre un danger commun.

La réalisation de cet objet serait considérablement facilitée par l'établissement d'un lien de solidarité municipale qui simplifierait les rouages de l'administration.

L'imagination ne laisse pas que de jouer un certain rôle dans les perspectives ouvertes par les paroles de M. Green, qui se complait à représenter la ville de New-York comme devenant par un simple acte législatif, la première ville du monde en population, après Londres toutefois; qui compte cinq millions d'âmes, New-York en aurait dès maintenant plus de trois millions, tandis que Paris n'en avait que deux millions et demi en 1886. Mais M. Green estime, en considérant l'accroissement de New-York et des environs, qu'avant un demi siècle sa population atteindra le chiffre de dix millions d'âmes, c'est-à-dire la plus colossale agglomération de créatures humaines que le monde ait jamais vue.

Terrible découverte

Enterrés vivants—Horribles détails

Chicago, 12.—Les journaux publient le récit d'une horrible découverte faite hier dans un cimetière. Samedi dernier, eurent lieu les funérailles de John Burke, mort subitement à sa résidence, et après la cérémonie religieuse, le corps fut transporté au cimetière.

Pendant que le corps était déposé dans le cercueil, des amis du défunt remarquèrent quelques mouvements des muscles de la face; mais le médecin avait déclaré que l'homme était mort et personne ne crut devoir contredire son opinion. Quand le cortège arriva au cimetière quelques personnes proposèrent de faire ouvrir le cercueil; mais on ne fit aucun cas de cette suggestion; malgré que plusieurs petits coups frappés à l'intérieur, indiquaient que la vie n'était pas encore complètement éteinte.

Pendant que le cercueil était déposé près de la fosse, les coups frappés à l'intérieur devinrent plus distincts; mais les assistants s'étaient rassemblés pour les funérailles et la cérémonie dut se continuer.

Le cercueil fut descendu dans la fosse, la terre tomba dessus et quelques instants après, une épaisse couche de terre couvrait le malheureux.

Hier, la fosse fut ouverte et le cercueil retiré pour être examiné. En l'ouvrant, on constata que le malheureux Burke avait été assassiné par la faute de personnes qui assistaient à la cérémonie funèbre. Son corps et ses membres étaient tordus, sa langue mordue, presque coupée, en deux, et les ongles de ses doigts enfoncés dans ses chairs. Tout indique que le malheureux a dû faire des efforts désespérés pour se dégager.

Accident du "City of Rome"

Londres, 11. — Le steamer de la ligne Anchor "City of Rome", qui s'est jeté sur le Rocher de Fastnet en venant de New-York à Queens-town, est arrivé ce matin à Liverpool. Malgré les compliments adressés par les passagers au commandant et aux officiers du navire, il est hors de doute que le "City of Rome" a bien failli couler bas, et que les passagers très-flattés, n'ont pas exagéré le danger qu'ils ont couru. On croit que les avaries du navire sont plus graves qu'on ne le pensait à Queens-town.

Mais si personne n'a péri dans cet accident, le public n'en est pas moins unanime à blâmer la dangereuse pratique des steamers qui se livrent entre eux à des courses à travers l'océan. On dit que le Board of Trade va prendre immédiatement des mesures efficaces pour empêcher ces courses transatlantiques. Toute infraction aux règlements du Board of Trade sera punie de peines assez sévères pour ôter à tout propriétaire ou commandant de steamer l'envie de se livrer désormais à des courses de ce genre.

Le suicide en Russie

St-Petersbourg, 12. — Depuis une quinzaine de jours, un nombre effrayant de suicides a eu lieu à St-Petersbourg et dans d'autres villes de Russie; la plupart des suicides appartiennent à la classe élevée de la société. Aujourd'hui encore, un élève de l'école des mines s'est tué d'un coup de revolver; la cause de ce suicide est un mystère pour les camarades du défunt. La police de St-Petersbourg rattache tous ces suicides aux arrestations de nihilistes récemment opérées en Russie et pense qu'il faut les attribuer aux révélations contenues dans les correspondances saisies au domicile des terroristes russes par la police de Paris.

College de St-Jerome

La distribution des prix au collège de cette ville, aura lieu jendi prochain, le 26 courant à 9 hrs. précises.

FR. J. ALEXIS

C. S. C. Sup.

On organise en ce moment à Leipzig une exposition pour fêter le deuxième centenaire de la pipe. Avant 1690, l'unique instrument pour fumer le tabac, consistait en un petit fourneau d'argile. L'inventeur de la pipe telle que nous la connaissons actuellement était un médecin autrichien, le docteur Johann Franz Jacob Vilarius.

NOTES LOCALES

— M. l'abbé Trefflé Guimet, curé de Pullman, Ill., est à St-Jérôme.

— Mercredi, un jeune enfant, par imprudence, a mis le feu à une grange appartenant à M. E. Brosseau, à St Sauveur. Elle a toute brûlé et on a eu grand peine à sauver la résidence de M. Brosseau. C'est une perte d'environ deux cents piastres. Nous offrons nos regrets à M. Brosseau.

— Un dentiste de profession, le Dr J. Labonté de Montréal vient d'établir un bureau en cette ville, où il exercera d'aujourd'hui à une dizaine de jours et après le 25 de chaque mois, à l'hôtel Beaulieu.

— Un joyeux événement est venu hier arrêter l'émul politique dans St-Jérôme. C'est le mariage de M. P. A. Longpré, de cette ville, avec Lile Caroline Chauvin, de Terrebonne.

Des dimanche soir, la résidence de M. Longpré était assiégée par une foule d'amis qui venaient lui présenter leurs félicitations. Va sans dire que M. Longpré leur fit un accueil hospitalier. La fanfare de la ville prêtait joyeusement le concours de sa voix mélodieuse sans doute par reconnaissance pour les services que M. Longpré a rendus à notre Cercle dramatique.

Des cadeaux d'une grande valeur ont accompagné les souhaits des amis.

La célébration du mariage s'est faite hier à Terrebonne au milieu d'une foule remarquable d'amis des deux familles MM. P. E. Petit, La Labelle, A. Fiset et J. J. Grignon de St-Jérôme ont chanté pendant la messe le Justus, un Ave Maria de Lambillotte et le Veni Creator.

Après la cérémonie un goûter eut lieu à la résidence de la mariée et de charmantes danses y furent proposées.

Les époux sont revenus en cette ville hier après midi et avec leur cortège d'amis et parents furent les hôtes de M. J. C. Lapointe qui leur offrit un dîner de gala. Nos félicitations et souhaits de bonheur aux heureux époux.

Uncle Tom's cabin

Nous invitons le public de Saint-Jérôme à venir visiter la grande Exhibition qui s'est jamais vu en cette ville. Pour être jouée, vendredi, sous une tente préparée pour la circonstance, sur le terrain vacant près du dépôt, par la troupe Geo Burch. Positivement la plus belle et la plus grande représentation de *Uncle Tom's cabin* qui se soit jamais vue. Elle se compose des meilleurs artistes et c'est la troupe la mieux conduite qui puisse exister. Rien d'immoral, ne craignez pas d'amener vos enfants avec vous. Venez en foule.

Admission, 25 cts; sièges réservés, 35c., enfants, 15c.

Geo. Burch

Grant.

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE. Bureaux, 114, rue St-Jacques, (en face du bureau de poste).

Montréal, 10 juin 1890.

départ

Afin de faire cesser les insinuations calomnieuses que les agents de quelques compagnies rivales répandent contre "LA CANADIENNE" je suis autorisé par le conseil d'administration à déclarer qu'elle a plus d'argent et conséquemment, offre plus de garanties aux abonnés en proportion de ses obligations envers ces derniers (et ce en ne prenant en considération que son dépôt au crédit du gouvernement pour la garantie des assurés) que la compagnie à primes fixes ayant le plus de fonds accumulés du monde entier.

Cette compagnie celle qui que ce soit de contredire victorieusement la vérité de cette assertion et s'engage à payer la somme de \$1000 (mille piastres) à quelque institution de charité de Montréal, au cas où la dite assertion serait fautive à la condition que la partie acceptant ce défi consente à déposer la même somme pour le même objet au cas où la dite assertion serait vraie.

On prendra comme base des calculs l'état des affaires de la compagnie au 31 décembre dernier, date de la clôture de la dernière année fiscale.

P. GARON,

Grant.

J. BELANGER,

Artiste - Photographe

RUÉ ST-GEORGE | ST-JEROME.

Marché St-Jerome.

10 juin 1890.

Fruits

Pommes, le baril.....\$ 2 00 à 3 50  
Citrons, la caisse..... 0 00 à 0 00  
Citrons, la boîte..... 0 00 à 0 00  
Atocas, le gallon..... 0 60 à 0 00  
Raisin vert, la livre..... 0 10 à 0 00

Grains.

Avoine, par sac.....\$ 0 75 à 0 80  
Pois, par minot..... 0 80 à 0 90  
Blé Ind. par minot..... 0 75 à 0 00  
Fèves, par minot..... 2 00 à 0 00  
Sarasin, par sac..... 1 00 à 1 10

Produits de la Laiterie.

Bœuf de choix, par lb.....\$ 0 18 à 0 20  
Crémierie..... 0 00 à 0 00  
Bœuf en tinelle..... 0 15 à 0 17  
Fromage..... 0 00 à 0 00

Legumes.

Patates, le sac.....\$ 0 70 à 0 75  
Choux, la douzaine..... 0 70 à 0 00  
Refort, la pièce..... 0 60 à 0 00  
Haricots, le minot..... 0 50 à 0 00  
Bettes, le minot..... 1 00 à 0 00  
Oignons, le minot..... 0 00 à 0 00  
Végétaux oléagineux, la pec..... 0 50 à 0 00  
Pêleri, la douzaine..... 0 05 à 0 25  
Citrouilles, la pièce..... 0 00 à 0 00  
Patates sucrées, le minot..... 0 00 à 0 00

Volailles

Poules, le couple.....\$ 0 70 à 0 80  
Canards, le couple..... 0 70 à 0 75  
Poulets, le couple..... 0 35 à 0 40  
Dindes, le couple..... 2 25 à 2 50  
Oies, le couple..... 1 20 à 1 25

Viandes

Bœuf de choix, la lb.....\$ 0 06 à 0 07  
Bœuf commun..... 0 04 à 0 05  
Mouton, la lb..... 0 05 à 0 06  
Veau, la lb..... 0 08 à 0 10  
Lard, la lb..... 0 09 à 0 11  
Jambon, la lb..... 0 18 à 0 02  
Saucisson, la lb..... 0 15 à 0 00  
Saucisses, la lb..... 0 10 à 0 00  
Porc apprêté, par 100 lbs..... 6 00 à 7 00

Poissons

Brochet, la lb.....\$ 0 08 à 0 00  
Morue, la lb..... 0 06 à 0 00  
Hadoc, la lb..... 0 08 à 0 00  
Fletan..... 0 15 à 0 00  
Hadoc fumé..... 0 10 à 0 00  
Homard, la lb..... 0 10 à 0 00  
Esturgeon, la lb..... 0 10 à 0 00  
Poisson blanc..... 0 00 à 0 60  
Doré des lacs..... 0 10 à 0 00  
Doré de rivière..... 0 12 à 0 00  
Saumon frais..... 0 00 à 0 00  
Bajotte préparée..... 0 10 à 0 06  
Maskinongé..... 0 19 à 0 00  
Maquereaux..... 0 06 à 0 00  
Crapins (le paquet)..... 0 20 à 0 00  
Perchandes (le paquet)..... 0 15 à 0 08  
Achigan..... 0 40 à 0 00  
Carpes..... 0 25 à 0 00  
Lacaille..... 0 00 à 0 06  
Huîtres (à plate)..... 0 40 à 0 00  
Sirop d'érable..... 1 00 à 0 00  
Sucre d'érable..... 0 09 à 0 10

RÉGIS GUENETTE,

Clerc du Marché.

B. GOUGEON,

Marchand de Chaussures

(En face du Marché)

RUÉ ST-GEORGE | ST-JEROME

EDOUARD CLARK,

BOUCHER

RTAL NO. 1, | MARCHÉ-ST-JEROME.

—

M. Clark aura toujours pour servir ses pratiques des viandes fraîches de toutes sortes et de premier choix. Votre commande est respectueusement sollicitée.

Orgue Eolien!

La Grande Merveille Musicale.

QU'EST-CE QU'UN ORGUE EOLIEN!

C'est d'abord un orgue avec clavier à cinq octaves, complet et parfait dans tous ses détails qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage. Toute personne alors peut jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles, mais le GRAND POINT surtout c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre non-seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT, les compositions des grands maîtres, observant tous les changements de temps et les nuances de son les plus délicates.

On ne peut se faire une juste idée de cet orgue merveilleux sans l'avoir entendu. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

L. E. N. PRATTE

No. 1676, Rue

Notre - Dame, Montréal.

SEUL IMPORTATEUR DES

HAZELTON

FISHER

DOMINION

Newby & Evans

— ET LES —

PIANOS

— ET LES —

ORGUES DOMINION

—

R. G. GAUCHER,

MARCHAND DE

Ferronneries,

QUINCAILLERIES,

Peintures, Huiles, Vitres,

ETC., ETC.

Spécialité : La Peinture en

Caoutchouc de A. A.

WILSON.

219 & 221,

RUE SAINT-PAUL,

Coin de la Place Jacques-Cartier.

MONTREAL.

JOS. E. PARENT

NOTAIRE | NOTARY

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE

RUE ST-GEORGES

ST-JEROME.

—

ATTENTION spéciale donnée aux IN-

VENTAIRES, au règlement et à l'adminis-

tration des SUCCESSIONS et prompt

reddition de comptes. Vente et achat de

propriétés sur commission. Annonces gra-

tis. Toujours des TERRES, EMPLACEMENTS

et MAISONS A VENDRE ou A

LOUER.

Argent à prêter sur billets et obligations

hypothèques.

A PROPOS D'AGRICULTURE

Une chaude discussion—Silos et ensilage—Détails intéressants sur l'écorce de pruche—Ce que vaut au fumier six mois en plein air—Un produit monstrueux.

J'entendais l'autre soir une chaude discussion, pas sur la politique cependant, bien que le vent d'élection qui souffle violemment d'un bout à l'autre de la province ait l'effet d'échauffer certains cerveaux outre mesure, c'était tout simplement plusieurs cultivateurs réunis chez un voisin qui discutaient pour savoir quelle est la plante la plus utile qui se cultive sur une ferme? Chacun tenait à sa plante favorite l'un voulait que ce fut le blé, un autre les pois, un autre l'avoine, un troisième les pommes de terre, etc. Un cultivateur qui n'avait pas encore dit son mot le fit en ces termes: "Certainement, toutes les plantes que vous venez de nommer ont leur mérite, et le cultivateur qui donnerait une grande préférence à l'une d'elles et négligerait les autres se tromperait certainement, car chacune a sa spécialité et son utilité. Mais aucun de vous n'a nommé la plante qui d'après moi l'emporte sur toutes les autres; je veux parler du trèfle. Le blé, l'avoine ont épuisé nos terres, le trèfle ramènera une fertilité qui est disparue ou à la veille de disparaître. La seule branche de culture qui paye aujourd'hui le cultivateur, c'est l'élevage des animaux; le trèfle est le roi des fourrages pour le bétail; toutes les plantes que l'on cultive sur la ferme enlèvent à cette dernière un certain montant de fertilité; le trèfle seul fait exception, il enrichit la terre au lieu de l'appauvrir. Donnons à chaque plante utile son véritable mérite, mais disons que le trèfle est celle qui passe la première."

Qu'en dites-vous, cultivateurs, approuvez-vous cette manière de voir? Si oui, prouvez-le en semant du trèfle et en vous livrant à l'industrie laitière.

Disons aujourd'hui un mot des silos et parlons d'ensilage. Je ne voudrais pas que l'on me reprochât de négliger des sujets si pleins d'actualités et si importants pour le cultivateur.

D'après des renseignements que j'ai puisés à des sources certaines, presque tous les cultivateurs qui ont fait des silos ont réussi, ils ont eu un bon ensilage; ils ne regrettent aucunement ce pas vers le progrès agricole, plusieurs même cette année, veulent faire de l'ensilage sur une plus grande échelle. Tant mieux, plus il y aura de silos dans notre province mieux ce sera pour notre industrie laitière.

Quels sont les cultivateurs qui doivent faire des silos et à qui cette amélioration est indispensable? Les propriétaires de terrains sablonneux, rocheux et montagneux. Le blé d'Inde vient très bien dans une terre légère, rocailleuse, c'est pour ainsi dire la moisson qui vient le mieux dans ces endroits. J'entends me dire "Mais le blé d'Inde ne vient pas dans un terrain maigre"; c'est vrai je réponds aux cultivateurs qui me font cette objection: mettez le peu de fumier que vous possédez dans les fosses où vous semez votre blé d'Inde et vous aurez une bonne récolte; vous aurez un abondant fourrage pour l'hivernement de votre bétail; avec le silo, vous aurez plus d'animaux et partant plus de fumier; avec beaucoup d'engrais viendra la prospérité.

Je connais un cultivateur des montagnes qui ne cesse de bénir le jour où il a eu la bonne idée de faire du silo. Avant ce jour il tirait le diable par la queue, aujourd'hui avec son ensilage, il vit bien. Propriétaire d'un terrain très rocheux, c'est à peine s'il pouvait tirer sa subsistance d'une vingtaine d'arpents de terre assez cultivable. L'été les choses allaient assez bien: un grand pacage donnait une nourriture suffisante à ses vaches qui le faisait vivre; mais l'hiver le tuait, il n'avait jamais assez de fourrage pour hiverner ses animaux. Aujourd'hui les choses sont bien changées, son silo lui donne maintenant un fourrage abondant. Il sème tous les ans quatre ou cinq arpents de sa terre en blé d'Inde à ensilage et cela suffit pour tenir à l'engrais pour ainsi dire, douze belles vaches laitières qu'il possède maintenant.

Cultivateurs des montagnes, suivez cet exemple et vous n'aurez pas lieu de vous en repentir. Je reviendrai de nouveau sur le sujet.

Je trouve les détails intéressants qui suivent de la pruche aux Etats-Unis. Puissent ces détails retarder un peu la destruction de cette essence forestière qui s'accomplit rapidement dans la province.

M. A. N. Prentiss, une autorité en cette matière, constate dans une conférence qu'il a faite devant l'Association Forestière Américaine que la quantité de l'écorce de pruche employée par les tanneurs s'est élevée en 1887 à 1,200,000 tonnes, et qui représente une valeur de

\$9,000,000. J'estime à \$21,000,000 la valeur du bois dépeuplé de son écorce, ce qui fait un total de \$30,000,000 pour le bois de pruche coupé aux Etats-Unis en 1887. A ce compte, suivant lui, la pruche aura complètement disparu dans l'Union Américaine; faudra-t-il ce laps de temps pour qu'elle disparaisse de la province?

M. Prentiss donne ensuite le résultat de ses essais sur les plantations de pruche qu'il a faits. D'après lui, cet arbre serait d'une croissance excessivement lente les premières années. Des jeunes plantes sorties de graine ont à peine atteint la première année un pouce de hauteur et au bout de trois ou quatre ans, leur hauteur ne dépassait pas quatre pouces. Un pouce par année c'est fort peu en effet. Cependant en vieillissant, cet arbre croît plus rapidement. Suivant l'autorité déjà citée, il y aurait très peu de chance de succès à vouloir faire des plantations artificielles de cette essence qui croît beaucoup mieux à l'état sauvage, comme l'on peut s'en convaincre dans les endroits où elle a été autrefois abondante.

Le professeur Roberts, à la suite d'une expérience minutieuse, a trouvé que du fumier exposé à la pluie depuis le 29 mars au 30 décembre perdait plus de 3 pour cent d'azote, près de 5 pour cent d'acide phosphorique et 35 pour cent de potasse. Ainsi, du fumier de cheval exposé à tous les vents pendant six mois perd la moitié de sa valeur.

Quel Crésus serait celui qui pourrait recueillir en piastres la valeur des principes fertilisants que les cultivateurs de notre province ont laissé perdre ainsi durant les derniers six mois.

Je lis ce qui suit dans un journal d'agriculture: Une jeune vache ayrshire à dernièrement, à Pembroke, donna le jour à un veau qui avait trois corps, deux têtes, quatre yeux, deux oreilles, huit pattes et deux queues, le tout parfaitement conformé.

Une des têtes avait quatre mâchoires et l'autre deux langues. Ce produit monstrueux a vécu deux jours, la vache est morte en lui donnant naissance. Je le crois sans peine, on en mourrait à moins.

Un canadien condamné à mort.

LA CHAISE ELECTRIQUE.

Plattsbourg, N. Y., 11.— Le juge Fish a fixé la date de l'exécution par l'électricité de Joseph Chapleau par la semaine commençant le 21 juillet. Lorsque Chapleau a été condamné en janvier dernier, son exécution a été fixée à la troisième semaine de mars, mais une motion devant la cour la cour d'Appel demandant un nouveau procès lui valut un sursis.

La motion fut renvoyée et le prisonnier fut ramené ici pour recevoir une nouvelle sentence.

Chapleau a tué en janvier, un nommé Irwin Tabor, son voisin. On dit que c'est un jeune homme instruit et bien apparenté au Canada. Il avait été antérieurement soldat dans l'armée régulière et avait séjourné ici. Toutes les probabilités sont qu'il aura la peu enviable notoriété d'être le premier homme exécuté légalement par l'électricité.

Chapleau maltraitait sa femme et sa famille, et c'est parce que Tabor les protégeait contre les violences de Chapleau, que ce dernier le tua à coups de pieu.

Horrible accident

Un accident terrible est arrivé vers neuf heures mardi matin, à bord du vapeur Storm King, mouillé dans le port de Montréal. La victime est un jeune homme d'une trentaine d'années, nommé Amédée Valiquette, domicilié sur la rue Jacques Cartier, autrefois à St-Jérôme.

Le défunt travaillait au déchargement de fer en guise dans le fond de cale du steamer Storm King, vis-à-vis le trou No 1.

Le fer est placé dans de grandes cuves que l'on accroche solidement à un palan, et elles sont mouillées à la hauteur nécessaire pour être vidées commodément.

Par mesure de prudence, chaque fois qu'une cuve monte, un cri est lancé pour avertir les ouvriers de se mettre ailleurs qu'au-dessous de la cuve en cas d'accident.

Lundi soir le crochet du câble fut placé comme d'habitude à l'anse de la cuve, et pendant que la machine la faisait monter, Valiquette était occupé à nettoyer l'endroit où elle était partie, lorsque tout à coup, la cuve qui pouvait être à une hauteur de huit à dix pieds, tomba sur le défunt lui fendant la tête d'une manière horrible. Inutile de dire que le malheureux Valiquette a été tué instantanément. On a trouvé, dans la cale, la cervelle du malheureux.

La tête du défunt n'était qu'une masse de chair et d'os écrasés et de

sang coagulé. La tête était fendue de part en part. Les deux jambes sont cassées en plusieurs morceaux. La victime horrible à voir, était marié et père de cinq enfants.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a transporté le corps à cette institution où le coroner Jones a tenu une enquête.

Tragedie à Montreal

Vers quatre heures, hier après-midi, les passants sur la rue Sainte-Catherine, à Montréal, entendirent un coup de revolver dans une voiture contenant deux hommes et une femme, qui venait de s'arrêter vis-à-vis du poste des pompiers, près de la rue Bleury.

Les deux occupants de la voiture étaient un nommé Eugène H. Coles sa femme et son beau-frère, C. C. Hale. Tous trois demeurent à Cleveland, Ohio, et appartiennent à la meilleure société.

On s'aperçut que Cowles venait d'être blessé à la figure d'où le sang s'échappait à flots. On le conduisit en toute hâte à l'hôpital, où le Dr Kirkpatrick lui prodigua ses soins. Son assaillant, Hale, alla ensuite se constituer prisonnier.

L'histoire de ce drame est la suivante: M. et Mme Cowles se sont mariés il y a environ dix ans. De ce mariage naquit une fille, Florence, âgée maintenant de 9 ans. Depuis quelque temps le ménage n'était pas heureux. Mme Cowles s'aperçut que son mari la trompait et était parti pour l'Angleterre avec sa rivale. Elle alla le trouver là, mais Cowles s'embarqua subitement avec la femme en question pour revenir en Amérique.

Il avait été entendu que la mère et l'enfant demeureraient ensemble dans un hôtel de Buffalo, où le père pourrait de temps à autre voir son enfant. Il y a quelques jours, Cowles fit mander la petite Florence et s'enfuit avec elle jusqu'à Ste Catherine, Ont., de là à Toronto et finalement à Montréal, où la petite fut placée au couvent du Sacré Cœur.

Mme Cowles ayant su, par l'entremise d'un détective où était son mari, se rendit à Montréal en toute hâte et descendit au Windsor avec son frère. Cowles déclara encore qu'il ne permettrait pas à la mère de voir son enfant, à moins que cette dernière ne renonce à sa part de l'héritage du père de Cowles, qui lui avait laissé une assez forte somme et lui avait conseillé de quitter son mari. C'est alors que Hale a déchargé son revolver en pleine figure de Cowles.

L'accusé a comparu devant le magistrat Desnoyers, auquel une application a été faite pour que le prisonnier fût admis sous caution. Mais vu la gravité de l'accusation, et le danger que court le blessé, la cour a refusé.

M. McGibbon, C. R., a présenté une requête à l'hon. juge Mathieu, demandant un bref d'habeas corpus.

Dans l'intervalle, l'enfant restera chez les Sœurs et sa mère pourra y demeurer avec elle, si elle le veut, ou la visiter quand elle voudra.

Aux dernières nouvelles, il y avait bon espoir de sauver le blessé.

Une sinécure vacante.

Le cocher d'Etat de la Reine, M. George Payne, vient de se retirer du service; ce fonctionnaire, qui ne montait sur son siège que pour conduire la voiture royale à Londres et dans les cérémonies officielles, avait été d'abord cocher de Guillaume IV. Les devoirs de M. Georges Payne n'étaient pas de ceux qui causent une grande fatigue ce qui explique facilement sa longue mais inutile carrière. La Reine ne passe pas à Londres plus de quatre jours par an, et à la cour, les cérémonies officielles sont rares depuis que Sa Majesté a renoncé à ouvrir le Parlement. La charge de cocher d'Etat est donc une parfaite sinécure car je ne sais pas que M. George Payne ne se soit jamais abaissé à harnacher lui-même les chevaux de l'équipage royal ou même à promener l'attelage des huit hanovriens café au lait, ces superbes animaux qui ne sont pas sortis depuis plusieurs années.

M. Georges Payne rentre dans la vie privée je ne dirai pas couvert de gloire, mais couvert de souvenirs et de présents qui lui ont été faits par tous les souverains et princes étrangers ayant rendu visite à la Reine. On prépare au palais de Buckingham un cadeau qui sera offert à ce vénérable serviteur. J'imagine que ce sera un fouet d'honneur. Le successeur de M. G. Payne n'est pas encore désigné. Le titulaire d'une dignité aussi importante ne peut pas être nommé à la légère.

CHS. GODMER,

—MARCHAND DE—

NOUVEAUTES

Rue St-Jerome

Marche St-Jerome.

10 juin 1890.

Fruits

Pommes, le baril.....\$ 2 00 à 3 50  
Citrons, la caisse..... 0 80 à 0 90  
Citrons, la boîte..... 0 06 à 0 09  
Atocas, le gallon..... 0 60 à 0 00  
Raisin vert, la livre..... 0 10 à 0 06

Grains.

Avoine, par sac.....\$ 0 75 à 0 80  
Pois, par minot..... 0 80 à 0 90  
Bled d'Inde, par minot..... 0 75 à 0 80  
Fèves, par minot..... 2 00 à 0 00  
Sarasin, par sac..... 1 00 à 1 10

Produits de la Laiterie.

Beurre de choix, par lb.....\$ 0 18 à 0 20  
Crémier..... 0 00 à 0 00  
Beurre en tinte..... 0 15 à 0 17  
Fromage..... 0 00 à 0 00

Legumes.

Patates, le sac.....\$ 0 70 à 0 75  
Choux, la douzaine..... 0 70 à 0 90  
Refort, la pièce..... 0 90 à 0 00  
Haricots, le minot..... 0 60 à 0 90  
Betteraves, le minot..... 0 50 à 0 00  
Oignons, le minot..... 1 00 à 0 00  
Vegetaux oléagineux, la pce 0 00 à 0 00  
Peleri, la douzaine..... 0 30 à 0 00  
Citrouilles, la pièce..... 0 05 à 0 25  
Patates sucrées, le minot..... 0 00 à 0 00

Volailles

Poules, le couple.....\$ 0 70 à 0 80  
Canards, le couple..... 0 70 à 0 75  
Poulets, le couple..... 0 35 à 0 40  
Dindes, le couple..... 2 25 à 2 50  
Oies, le couple..... 1 20 à 1 25

Vianades

Bœuf de choix, la lb.....\$ 0 06 à 0 07  
Bœuf commun..... 0 04 à 0 05  
Mouton, la lb..... 0 05 à 0 06  
Veau, la lb..... 0 08 à 0 10  
Lard, la lb..... 0 09 à 0 11  
Jambon, la lb..... 0 18 à 0 02  
Saindoux, la lb..... 0 15 à 0 00  
Saucisses, la lb..... 0 10 à 0 00  
Porc apprêté, par 100 lbs..... 6 00 à 7 00

Poissons

Brochet, la lb.....\$ 0 08 à 0 00  
Morue, la lb..... 0 06 à 0 00  
Hadoc, la lb..... 0 08 à 0 00  
Fletan..... 0 15 à 0 00  
Hadoc fumé..... 0 10 à 0 00  
Homard, la lb..... 0 10 à 0 00  
Esturgeon, la lb..... 0 10 à 0 00  
Poisson blanc..... 0 05 à 0 05  
Doré des lacs..... 0 10 à 0 00  
Doré de rivière..... 0 12 à 0 00  
Saumon frais..... 0 00 à 0 00  
Barbotte préparée..... 0 10 à 0 06  
Maskinongé..... 0 10 à 0 00  
Maquereaux..... 0 06 à 0 00  
Crapais (le paquet)..... 0 20 à 0 00  
Perchandés (le paquet)..... 0 15 à 0 08  
Achigan..... 0 40 à 0 00  
Carpes..... 0 25 à 0 00  
Lacaille..... 0 00 à 0 00  
Huîtres (à la pnte)..... 0 40 à 0 00  
Sirop d'érable..... 1 00 à 0 00  
Sucre d'érable..... 0 09 à 0 10

HÉGIS GUENETTE,

Clerc du Marché.

B. GOUGEON,

Marchand de Chaussures

(En face du Marché)

RUE ST-GEORGE | ST-JEROME

JOSEPH CAMPEAU

HOTEL DE PREMIERE CLASSE

RUE ST-JEROME - ST-JEROME

HOTEL du MARCHE

— TENU PAR —

Louis Corbeil,

RUE ST GEORGES, | ST-JEROME.

FORTIER & FOREST

NOTAIRES

Ste-Scholastique

Argent à prêter.

P. A LONGPRÉ

NOTAIRE

Rue St-Jerome, bloc L'Etang,

SAINT-JEROME.

J-BTH DECARY

HORLOGER-BIJOUTIER,

RUE ST-JEROME | ST-JEROME

Bloc Richard, No 8.

P. F. E. PETIT

NOTAIRE

ST-JEROME

(Bloc Dr de Martigny)

LA

BANQUE DU PEUPLE

EN FACE DU PONT

ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE

Gérant

Jérôme, 20 Mai 1886.

W. H. SCOTT  
MAGASIN DU BON MARCHÉ  
Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple,  
SAINT-JEROME.

Le soussigné informe le public qu'il a toujours en main un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES pour toute saison. Une spécialité dans les INDIENNES, les CITRONNAGES, les ETOPES A ROBES, patrons les plus nouveaux, etc., etc. Le tout au plus bas prix. Il n'y a rien de plus sûr que de faire un visite pour se convaincre des bas prix qui règnent dans cet établissement. Aussi moulin à battre cribles et rateaux, qui proviennent du fonds de banqueroute de Joseph Limoges, pour être vendus à des conditions plus faciles que ne s'est encore jamais vu. C'est une chance offerte aux cultivateurs.



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes:

1o Adresses: "La Gazette du Canada Ottawa, Canada."

2o Indiquer le nombre d'insertions requises.

3o Remettre invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre. Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine

Bureau de l'Imp. de la Reine

1er avril 1886.

—FABRIQUE DE—

Meubles et de Rouets

IMPS TATEURS DE

Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul.

VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT

Département des Provisions:

Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires

MONTREAL, P. Q.

12 Avril 9 1-a.

P. L. Y. VEZINA

RUE ST-JEROME | ST-JEROME

MAGASIN

(En face de l'Hôtel Barsalou)

Sideboards, Tables, Canapés,

Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc.

Rouets, Moulins à laver, etc., etc.

Toujours en mains, Bois préparé pour bâtisses, tels que Moulures et Tournage, Découpage, Plainage, Fixtures, et se charger aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit sciés ou en billets, au plus haut prix.

Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Voisin de M. Pepin.

Le chemin est ouvert en face de la montée de Montigny.

5 a. 1 a

Distribution de Prix

1890.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

Les maisons d'éducation et MM. les Commissaires d'écoles, voudront bien se rappeler que notre librairie offre l'avantage de l'assortiment le plus complet de livres de récompenses pour les

Distribution de prix et examens

étant composé de riches collections aux formats divers, reliures et cartonnages nouveaux et des plus élégants; ainsi qu'un grand choix de LIVRES de PRIÈRES, OUVRAGES CANADIENS richement cartonnés, imagerie et articles convenables pour récompenses.

Les commandes qui nous seront transmises par la poste seront exécutées avec le plus grand soin, mais on voudra bien donner tous les renseignements possible sur le nombre des écoles, la division des classes, la quantité et la valeur des livres, etc., qu'on a l'intention de donner comme premiers, deuxième et troisième prix, etc.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

6 a 14, rue Saint-Vincent, MONTREAL.

25 j. 89

T. A. VIGEANT,

Horloger et Bijoutier

Agent de R. A. Taupier.

Offre au public tout un Stock de Banqueroute de Bijoux à 50c, dans la piastre et tient toujours en main un assortiment de Montres, Horloges, Bijouteries, Joints de Mariage et Lunettes, Montre, Horloge et Bijouterie défectives réparés avec soin et à bas prix. Tout ouvrage est garanti.

ST-JOVITE

Comité de Terrebonne,

PIERRE SIMARD

SUCESSEUR

DE

W. E. ELLIOTT

MAGASIN

D'Epicerie, Vins, Liqueurs, Graiss,

PROVISIONS, FAIENCE,

COIN DES RUES

St-George et Ste-Anne

Batime Fillett

E. GIBAULT

MAGASIN

D'Epicerie, Vins, Liqueurs, Graiss,

PROVISIONS, FERONNERIES,

FAIENCE, CHAUSSURES, Et

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Batime Hervieux)

St-Jérôme, 2 janvier 1882

Gaucher et Telmosse

IMPS TATEURS DE

Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul.

VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT

Département des Provisions:

Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires

MONTREAL, P. Q.

12 Avril 9 1-a.

Statut du Canada